



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police municipale

Question écrite n° 7294

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les problèmes que rencontrent les collectivités locales pour la formation initiale de leurs policiers municipaux. Cette dernière dure près de vingt-sept semaines, pendant lesquelles la commune doit à la fois assumer le coût de la formation et le salaire du fonctionnaire. Il lui demande donc de lui faire savoir si le recrutement d'anciens fonctionnaires de la police nationale ou de la gendarmerie, qui possèdent déjà une formation de base, pourrait permettre de réduire le temps de la formation initiale.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7294

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6228

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)